



AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE

Date de publication 29/11/2022

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 28/07/2022 sur www.xmarches.fr sous la référence 1-2022-S

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Saint-Parres-aux-Tertres

2, rue Henri Berthelot 10092 TROYES cedex

charite.muriel@saintparresauxtertres.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : Prestation de services d'assurances - Lot 4 : Assurance dommages aux biens

Objet de la délégation : Renouvellement des contrats d'assurances de la collectivité à compter du 1er janvier 2023

Type de marché : Services

Nomenclature (CPV) : 66515000-3 - Services d'assurance dommages ou pertes.

Lieu d'exécution : 10410 SAINT PARRES AUX TERTRES

Critères d'attribution :

Par pondération :

Critère qualité Valeur technique - coefficient 40

Critère prix Tarifs - coefficient 40

Critère qualité Qualité de gestion de la compagnie ou de l'intermédiaire et présentation du dossier - coefficient 20

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 25/11/2022

Montant final HT : 4 650 €

Opérateur économique attributaire :

CAISSE INTERCOMM ASSURANCE DEPTS EST

50 RUE DU PRUNIER - 68000 COLMAR

France

Mail : compta@ciade.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Commune de Saint-Parres-aux-Tertres

2, rue Henri Berthelot

10092 TROYES cedex